

Quand les acteurs faibles et absents s’immiscent dans la négociation environnementale

Léa Sébastien

► **To cite this version:**

Léa Sébastien. Quand les acteurs faibles et absents s’immiscent dans la négociation environnementale. *Territoire en mouvement.Revue de Géographie et d’Aménagement*, Université des Sciences et Technologies de Lille, 2011, pp.66-81. hal-01511181

HAL Id: hal-01511181

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-01511181>

Submitted on 20 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale

Léa SEBASTIEN, PhD

Chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement des Territoires (IGEAT)

50 ave Roosevelt

CP 130/02

1050 Bruxelles

Lea.sebastien@ulb.ac.be

Résumé

Les désordres écologiques posent, au niveau global comme local, la question centrale : *comment vivre ensemble ?* ou plus précisément : *comment décider ensemble ?* A ce propos, nous montrons que les théories de la négociation dévoilent leurs faiblesses quand elles sont confrontées aux *acteurs faibles* et aux *acteurs absents* ; deux entités importantes à considérer dans une problématique environnementale. Afin de faciliter la négociation environnementale dans un contexte multi-acteurs, nous avons mis au point le modèle de *l'Acteur en 4 Dimensions* (A4D). Testé sur plusieurs territoires dont deux en France (Adour, Forez), ce modèle conceptuel d'analyse issu d'une réflexion transdisciplinaire s'attache à appréhender les jeux d'acteurs sur un territoire par l'étude des liens entre humains et des liens homme-nature ainsi que par leurs interactions. Nous parvenons à identifier les *acteurs absents et faibles* d'un territoire et soulignons le fait qu'un consensus entre acteurs forts peut mener à une dégradation environnementale. Nous présentons également 4 types de comportements face à l'idée de concertation. L'objectif est d'atteindre une négociation environnementale portée par un médiateur qui puisse mettre en lumière les enjeux des *faibles* et des *absents* : une base de travail pour l'organisation d'une démarche de gestion intégrée et participative des ressources naturelles.

Mots-clés : gouvernance environnementale, territoire, acteur absent, acteur faible, négociation, Adour, Forez

INTRODUCTION

Dans le domaine de l'environnement, les pouvoirs publics s'aperçoivent que la croissance des problèmes en complexité et en incertitude, ainsi que leur mondialisation, ont construit « *un univers systémique dans lequel tout est en relation avec tout, les signaux faibles peuvent parfois prendre une grande importance* » (Froger, 2001 ; Ces, 1998). La participation semble s'imposer au sein d'un nouveau mode de management de la complexité, des incertitudes et risques liés à ce type de décisions, no-

Abstract

Ecological disturbances force us to inquire, at both global and local levels : *how to live together ?* or more precisely, *how to decide together ?* On this aspect, we show that negotiation theories reveal their weaknesses when confronted to *absent actors* and *weak actors*, two entities playing an important role in environmental issues. In order to facilitate an environmental negotiation in a multi-actor context, we have elaborated a model entitled : *the Actor in 4 Dimensions* (A4D). Tested on various case studies of which 2 in France (Adour, Forez), this conceptual model originates from a multidisciplinary approach and aims at apprehending the stakeholders' dynamics on a territory by studying the interactions between social relations and environmental practices. We can identify weak and absent actors on an area and we highlight the fact that a consensus among strong actors can lead to environmental degradations. We also present 4 types of attitudes toward the idea of participation. The objective is to reach an environmental negotiation which would be handled by a mediator who could bring to light the stakes of *weak* and *absent actors*: a working basis for the implementation of approaches aiming integrated and participative natural resource management.

Keywords: environmental governance, territory, absent actor, weak actor, negotiation, Adour, Forez

tamment parce qu'elle permet à de nombreux acteurs de se réunir, réfléchir ensemble aux problèmes en jeu et à leur résolution, d'asseoir et ajuster leurs positions (Callon *et al.*, 2001 ; Alcouffe *et al.*, 2002). Mais dans un contexte territorial, réunir une diversité de parties prenantes autour de la table n'est pas chose simple à mettre en place. La question qui nous préoccupe est donc la suivante : comment proposer une aide à la négociation environnementale dans un contexte territorial et multi-acteurs ? Les sciences sociales s'intéressent encore le plus souvent

à l'acteur d'un système en tant qu'*acteur social* uniquement et privilégient l'étude des seuls *rapports sociaux* pour comprendre le fonctionnement d'un territoire (Micoud, 2000 ; Jollivet et Pena-Vega, 2002 ; Leroy, 2001). A l'opposé, les projets de protection de l'environnement centrent leurs efforts sur la nature, parfois au détriment des acteurs (Nash, 1989 ; Weber, 1999). Nous proposons de réunir ces deux approches au sein d'un modèle d'analyse du jeu d'acteurs visant à faciliter une négociation environnementale sur un territoire. Intitulé l'Acteur en 4 Dimensions (A4D), cet outil s'attache à tenir compte de deux types d'acteurs oubliés par les théories de la négociation : ceux que nous appelons les *acteurs absents* et les *acteurs faibles*. Nous posons l'hypothèse selon laquelle un consensus uniquement entre acteurs forts peut mener à une dégradation environnementale. Dans une première partie, nous analysons la notion de négociation appliquée au territoire et à l'environnement. La seconde partie présente notre modèle d'aide à la négociation environnementale (A4D) et, la troisième, ses apports. Finalement, il est question d'appréhender les désirs en matière de concertation par les acteurs territoriaux.

1. NÉGOCIATION ENVIRONNEMENTALE ET ACTEURS D'UN TERRITOIRE

1.1. La négociation « enviro-territoriale », une affaire complexe

Sur un plan théorique, il existe deux approches philosophiques opposées de la négociation. L'approche *compétitive* d'abord (appelée aussi *distributive*), généralement privilégiée par la culture occidentale, est fondée sur la compétition, la rivalité, l'opposition, le marchandage et favorise des comportements distributifs, où satisfaire ses propres besoins est la seule chose qui compte, peu importe ce que veut l'autre. L'approche *coopérative* ensuite (appelée aussi *intégrative*), qui vise à obtenir des comportements intégratifs où satisfaire ses propres besoins est aussi important que satisfaire les besoins de l'autre (Tessier, 1997). Ici, l'idée principale peut se résumer par l'image suivante : l'objectif de la négociation n'est pas de gagner la plus grosse part du gâteau, mais de fabriquer un gâteau plus gros (Fisher et Ury, 1983). Toutefois, ce modèle qui privilégie uniquement l'approche coopérative

en excluant l'approche compétitive possède ses limites notamment dans le cas de négociations collectives (Bourque et Thuderoz, 2002), car des attitudes compétitives réapparaissent inexorablement au moment du partage du gâteau. D. Lax et J. Sebenius (1992) avec la *Théorie des tensions*, considèrent que la coopération et la compétition sont parties intégrantes de la négociation. Ces auteurs proposent de travailler sur les relations plutôt que sur les individus en tant que tels et d'exploiter les sources de différences entre les parties (tensions) pour créer de nouvelles valeurs à partager (Kuty, 1998). Pour exploiter une telle approche dans un contexte territorial et multi-acteurs, il convient donc de bien connaître intérêts, relations et sources de différences entre chaque acteur, informations indispensables mais délicates à acquérir.

« La négociation introuvable » écrit G. Barouch (1989) lorsqu'il aborde l'analyse des processus de négociation environnementale. Si les théories de la négociation permettent de régler certains conflits d'intérêts pour des négociations interpersonnelles ou intra-organisationnelles, elles ont bien du mal à se porter garantes de la réussite de négociations inter-organisationnelles ou multi-acteurs, de plus en plus nombreuses. Les ressources naturelles ont ceci de particulier :

- 1) qu'elles apparaissent comme un gâteau de taille finie dans le contexte de leur exploitation actuelle, dont il est très difficile d'augmenter la taille avant de le partager entre les acteurs humains contemporains concernés
- 2) que ce gâteau ne peut être consommé jusqu'à la dernière miette sans compromettre le sort des générations futures et du vivant biologique.

Il ne s'agit ni de s'approprier le gâteau (approche compétitive), ni de se la partager (approche coopérative), ni de créer un gâteau plus gros (théorie des tensions). Il s'agit de faire en sorte que le gâteau reste entier le plus longtemps possible sans trop de conflits entre acteurs et là, le fameux marchandage, principe sous-jacent à la théorie de la négociation, n'est d'aucune utilité... au contraire. Les notions de territoire et d'environnement représentent des entités difficiles à appréhender et à intégrer dans un processus de négociation : le territoire représente une *entité*

relationnelle complexe constituée de trois dimensions indissociables (physique, biologique et humaine) (Berque, 1994) ; quant aux objets naturels, ils se révèlent sans statuts, complexes, risqués et incertains (Beck, 2001). Une négociation environnementale devra prendre en compte l'ensemble de ces aspects, qui font d'un objet naturel sur un territoire une entité *a priori* difficilement négociable.

1.2. Les grands oubliés : acteurs faibles et absents

Force est alors de reconnaître que la négociation, efficace pour régler des conflits d'intérêt, montre ses faiblesses quand sur un territoire, on souhaite faire participer les *acteurs faibles* et tenir compte des *acteurs absents* (Sébastien et Brodhag, 2004). On peut définir les *acteurs faibles* comme ceux qui ne disposent pas des meilleurs atouts dans la négociation (charisme, pouvoir, relations...) pour imposer leurs choix, leurs valeurs morales et défendre leurs intérêts. Les *acteurs faibles* représentent les humains contemporains sous-représentés ; autrement dit, l'*acteur ordinaire*, le profane, celui qui n'est pas convié au processus de négociation. Ce sont des acteurs d'ordre symbolique : *has been* (dépassés) ou émergents (en devenir), mais qui de toute façon sont en marge du jeu d'acteurs. Ces acteurs discrets ne sont pas facilement identifiables en tant que parties prenantes d'une négociation territoriale, ce qui pose un premier problème. Ensuite, leur présence à la table des négociations soulève deux problèmes : comment éviter les recours (même non délibérés) à la loi du plus fort pour prendre les décisions ? Comment éviter les phénomènes qui freinent le processus de décision ? (Villeneuve et Huybens, 2002). Ces deux questions n'ont bien évidemment pas la même portée dans des processus à décideur unique, comme la consultation qui n'implique pas de négociation, ou comme la concertation, qui implique une négociation limitée (figure 1). Seule la démarche participative se traduit par une implication positive des acteurs dans la durée tout au long de l'élaboration d'un projet commun, dont ils ont eux mêmes la responsabilité (Agence de l'eau, 2002). Si l'approche participative fait actuellement l'objet de nombreuses réflexions théoriques, les réalisations pratiques restent peu nombreuses et les expériences comme les SAGE ou les Agenda 21 locaux progressent lentement.

Nous définissons les *acteurs absents* comme les non-humains et les humains non contemporains ; autrement dit et pour simplifier, le vivant biologique et les générations futures comme passées, ceux qui ne peuvent être présents à la table des négociations et qui sont pourtant porteurs d'enjeux (Sébastien et Paran, in Brodhag *et al.*, 2004). Les *acteurs absents* peuvent être incarnés par les acteurs non humains et par les acteurs non contemporains (Micoud, 2000). Certains jugeront qu'il ne s'agit pas d'acteurs mais d'enjeux, étant donné le caractère non humain de certains d'entre eux. Néanmoins, il serait simplificateur de qualifier les générations futures, les ressources naturelles ou le patrimoine culturel d'objets inertes alors qu'ils sont empreints de nature et de culture, et ainsi influencent les pratiques, savoirs et représentations des acteurs humains contemporains (Ollagnon, 1989). Il s'agit là dans une certaine mesure d'ébranler les idées d'objet-ustensile et de sujet réifié. Les figures obsolètes de l'objet et du sujet, du fabriquant et du fabriqué, de l'agissant et de l'agi paraissent chaque jour plus improbables (Latour, 2009). Une illustration nous est donnée par D. Chevallier, 1998, à propos des animaux, lesquels apparaissent comme « des acteurs à part entière des processus de recomposition pratiques et symbolique des territoires ruraux ». Parce que la nature n'est pas réductible à un ensemble de « faitiches » selon l'expression Latourienne, nous soutenons le terme d'« acteur absent » pour définir les non humains, porteurs d'enjeux sur un territoire et influençant le comportement des acteurs humains contemporains.

Il est possible de considérer les acteurs absents à l'aide du concept de biodiversité, énoncé en trois composantes indissociables :

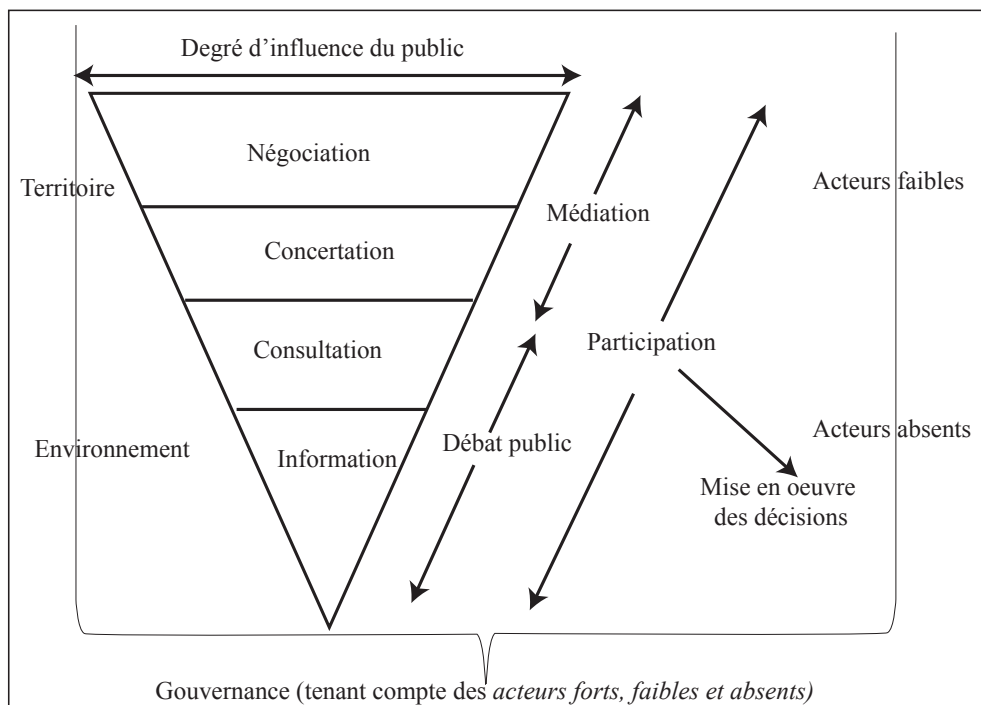
- 1) une composante écologique stipulant que chaque écosystème actuel et son propre complexe d'espèces est un *héritage* produit de l'évolution,
- 2) une composante éthique et philosophique postulant que nous avons le devoir de transmettre cet *héritage* aux générations futures,
- 3) une composante économique tentant de qualifier en termes financiers les usages actuels et potentiels de cet *héritage* (Leveque, 2001).

Ainsi s'il est important de trouver une solution négociée aux conflits opposant des humains contemporains dans le cadre d'un projet d'aménagement du territoire, celle-ci ne doit pas être adoptée au détriment de cet *héritage*. Comment satisfaire les activités de nos sociétés modernes, tout en reconnaissant un droit d'existence au vivant biologique, au milieu naturel, et par voie de conséquence le droit des générations futures à en jouir ?

Même si l'objectif affiché d'une négociation reste le consensus, en oubliant d'inviter certains acteurs incontournables à la table des négociations, on arrive certainement à un consensus,

mais très restreint : un consensus par omission. Et le risque de dégradation environnementale, en dépit du consensus, naît lorsqu'un acteur a été « oublié » au cours du processus ou d'une façon générale, lorsqu'il faut justifier les attendus du projet auprès de ceux qui n'ont pas participé à son élaboration (Barouch, 1989). Il s'agit alors de tenter de rendre une négociation plus écologique, c'est-à-dire d'intégrer au processus de négociation les acteurs faibles et absents, afin d'éviter qu'un consensus entre acteurs forts amène à la dégradation d'un bien commun environnemental. Notre proposition : l'Acteur en 4 Dimensions.

Figure 1 : Classement des différents types de participation



Source : inspiré de Dziedzicki, 2003.

2. PROPOSITION D'UN MODÈLE D'AIDE À LA NÉGOCIATION TERRITORIALE

2.1. Le modèle de l'Acteur en 4 Dimensions (A4D)

Ce modèle théorique et pratique se donne comme objectif d'analyser un jeu d'acteurs territorial à la fois par les relations que tissent les acteurs entre eux (rapport social) ainsi que par les liens existants entre les acteurs et leur patrimoine naturel et culturel (rapport patrimonial). Il convient de situer cette relation entre socio-système et écosystème non seulement dans la

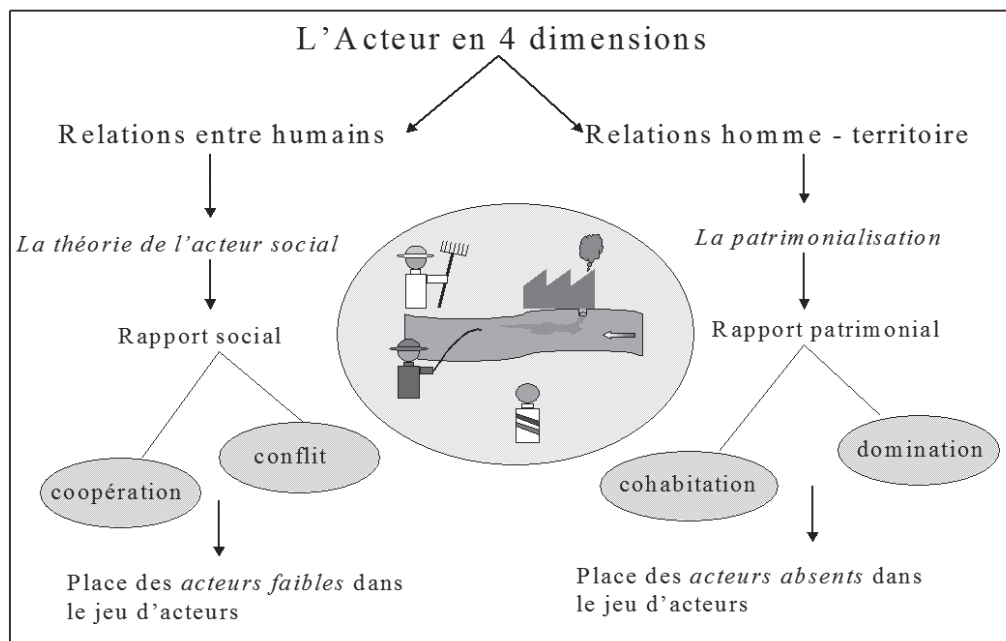
description théorique mais aussi, et surtout, au sein d'un processus de négociation environnementale.

La *Théorie de l'acteur social* est utilisée ici pour étudier le rapport social sur un territoire (Crozier et Friedberg, 1977). « L'acteur social est défini par la nature du *rapport social* dans lequel il est engagé. Cet acteur peut être individuel ou collectif. Dans tous les cas, un *rapport social* se présente comme une *coopération conflictuelle* d'acteurs qui coopèrent à une production mais qui entrent inévitablement en conflit en raison de leurs positions inégales dans la coopération » (Quivy et

Campenhoudt, 1998). Pour un acteur donné, il s'agit donc de le situer par rapport aux autres sur un plan de *coopération conflictuelle*, c'est-à-dire d'évaluer le potentiel de l'acteur à coopérer ou à entrer en conflit avec les autres. On peut ensuite comparer les acteurs entre eux, mesurer leurs différences et identifier la place des *acteurs faibles* sur le territoire. L'homme contemporain, considéré à travers la théorie de l'*acteur social*, a ainsi été construit seulement social et seulement actuel. Deux aspects fondamentaux ont été dissociés de son étude et lui sont pourtant intimement et intrinsèquement reliés : la nature (patrimoine naturel : milieux naturels et vivant biologique) et la tradition (patrimoine culturel : générations futures et passées). C'est en intégrant ces deux valeurs, étudiées au regard de la notion de *patrimonialisation*, que notre modèle prend tout son

sens. L'acteur est abordé sous l'angle du rapport social, soit, mais aussi selon les liens qu'il a tissés avec différents objets qui composent le territoire, d'un point de vue naturel ou culturel ; c'est ce que nous appelons le *rapport patrimonial*, inspiré du concept de patrimonialisation (Micoud, 2000) et d'éléments de psychologie de l'espace (Moles, 1995). Pour chaque acteur, on mesure sa volonté à cohabiter (dimension *cohabitation*) avec son territoire ou à le dominer (dimension *domination*). Grossièrement, un acteur aura tendance à cohabiter avec son territoire s'il tient compte des générations futures et des autres êtres vivants dans ses projets ; un acteur aura tendance à dominer son territoire s'il ne tient compte que de ses intérêts propres. La relation de *cohabitation dominatrice* entre les acteurs informe sur la place des *acteurs absents* sur le territoire (figure 2).

Figure 2 : Présentation de la structure du modèle de l'A4D



On aborde souvent indépendamment les relations sociales des relations homme-nature. L'originalité de notre approche transdisciplinaire se situe dans la réunion de ces thèmes, en posant pour base que l'étude des liens sociaux ne peut se faire indépendamment du contexte dans lesquels ils sont ancrés et inversement, les liens homme-nature existent par le biais de relations sociales. Autrement dit, l'A4D se propose de tenter d'établir un *diagnostic territorial pertinent* à partir de l'analyse des liens entre rapport patrimonial et rapport social, entre nature et culture. Par notre approche transdisciplinaire,

nous espérons faciliter la mise en place d'un processus de gouvernance environnementale sur un territoire.

2.2. Méthodologie : aller-retour théorie-terrain

La construction du modèle de l'A4D s'est faite pas à pas. Initialement bâti sur les supports théoriques, l'outil a ensuite subi de nombreuses modifications lors de sa confrontation aux réalités de terrain. Nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement à la ressource en eau ; ainsi l'A4D a-t-il été testé sur plusieurs « hydrosystèmes territorialisés » dont 2 en France :

1) La Plaine du Forez (France) : plaine agricole avant tout, ce territoire présente un paysage anthropisé, ce qui n'empêche pas une richesse faunistique et floristique importante. L'hydrosystème qu'intègre la Plaine est principalement caractérisé par la Loire et ses affluents, la nappe et de nombreux étangs. Le plus long fleuve français, la Loire, par sa dynamique irrégulière, est vu comme menaçant ; par les barrages, la pollution et les gravières, est vu comme menacé. Les grands enjeux de la Plaine du Forez sont d'ailleurs tous reliés au fleuve Loire à savoir les impacts de l'agriculture intensive, les digues, l'extraction de granulats, le barrage de Granjant et le canal du Forez. Une plaine agricole, donc, traversée par une Loire qui fait parler d'elle.

2) Les Barthes de l'Adour (France) : terres conquises sur l'eau, les Barthes de l'Adour regroupent une trentaine de communes réparties sur un cordon de 80 km, longeant l'Adour de l'amont de Dax à l'embouchure du fleuve, Bayonne. Les Barthes sont un ensemble de terres basses dont le niveau est à 1 mètre en dessous du niveau des basses eaux, et servent alors de réservoirs lors des crues de l'Adour, un fleuve qualifié de capricieux. un système hydraulique a été mis en place afin d'assécher les terres : esteys, canaux, portes à flot et clapets quadrillent la zone des Barthes. A l'origine considérée comme un marais pestilentiel et insalubre, la Barthe est curée, endiguée asséchée, cultivée ; une conquête de l'eau qui dure plusieurs siècles. Sur le plan patrimonial, les Barthais ont toujours présenté des sentiments opposés amour-haine envers ces terres qui avaient mauvaise réputation ; sur le plan social, les gens de l'eau ne côtoyaient guère les gens de la terre, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel acteur : le rurbain. Aujourd'hui, les Barthes forestières, pâturées et urbaines constituent les trois paysages types du territoire ; la sylviculture, l'agriculture intensive et l'urbanisation sont d'ailleurs parmi les menaces de demain.

Ces terrains d'étude ont été avant tout choisis parce que différents, pour tester la robustesse du modèle et son adaptabilité. Ces territoires, qui s'approchent de l'idée de formations socio-spatiales, sont appréhendés comme un terri-

toire vécu, un milieu où vivent des ensembles humains, un espace constitué d'une mosaïque d'organisations politiques et administratives (Di Meo, 1990). Soulignons que notre travail ne s'intéresse pas à un projet territorial en particulier, mais bien à un territoire biophysique en lui-même, considéré sans projet. Un tel *a priori* permet de réfléchir à la manière dont notre outil peut poser les bases d'un projet, susciter du collectif par le biais d'une analyse du jeu d'acteurs sous l'angle socio-patrimonial.

Au total, 43 entretiens ont pu être menés sur ces territoires français (Blanchet et Gotman, 2000). Tout en intégrant le fait que certains acteurs puissent avoir une double casquette sur leur territoire, il est possible de classer l'ensemble des acteurs interviewés selon onze mondes et trois sphères :

- 1) *sphère publique* (mondes des administrations, des collectivités territoriales, des établissements publics et de la recherche) ;
- 2) *sphère privée* (mondes de l'agriculture, de l'industrie, des propriétaires et des usagers) ;
- 3) *sphère associative* (mondes de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature). Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire structurel orienté sur le territoire et d'un entretien semi-directif ouvert mais ciblé sur les activités des acteurs et des ressources naturelles.

Ce guide d'entretien, élaboré en suivant les préceptes d'A. Blanchet et A. Gotman (2000) et inspiré de la méthode de stratégie patrimoniale d'H. Ollagnon (1989), a été adapté pour répondre aux thèmes qui nous intéressent, à savoir les liens entre humains et les relations homme-nature sur un territoire. Il interroge les acteurs sur leurs connaissances, leurs pratiques, leurs préférences, mais aussi sur leurs perceptions personnelles de certains enjeux. L'idée étant que dans une négociation territoriale, les conflits de position et les divergences de représentation entrent en jeu de manière non négligeable (Bourque et Thuderoz, 2002). Même si l'enjeu d'une négociation se trouve être un projet localisé, ce que les acteurs vont utiliser pour persuader l'autre est du domaine de l'affectivité, du subjectif et des valeurs morales (Kuty, 1998). Dans le but de faciliter un processus de négociation territoriale, il est ainsi

majeur de connaître les *visions du monde* des acteurs, c'est-à-dire les représentations qu'ils se font personnellement de leur territoire : du milieu naturel et du complexe multi-acteurs. Deux grilles d'analyse ont permis de trier et d'organiser les discours afin de renseigner le modèle de l'A4D et de distinguer les représentations des acteurs (Donnadieu, 2002)¹ :

- une première grille, composée de 22 rubriques sous 4 entrées : la place des acteurs dans le patrimonial ; la place de l'acteur dans le social ; la place de l'acteur dans l'hydrosystème ; les points essentiels du discours ;
- une seconde grille trie les points du discours en 3 catégories : les savoirs ; les savoir-faire ; les savoir-être.

2.3. L'empreinte territoriale : une radiographie des acteurs

Notre prototype propose une *radiographie*, une *algorithmisation* des acteurs et permet de qualifier les groupes de façon neutre, à travers ce que nous appelons l'*empreinte territoriale*. Ce spectre graphique fabrique des types abstraits purement descriptifs en décrivant la posture d'un groupe vis-à-vis des autres (rapport social) et de l'environnement (rapport patrimonial). Cet outil miroir renvoie un cadre où vont se situer les acteurs. L'A4D, mobilisé dans une négociation territoriale, se doit de proposer un cadre collectif, par empilement des *empreintes territoriales*, pour répondre à la question suivante : *qu'est-ce qu'un fonctionnement collectif (les acteurs étant considérés en tant que groupes constitués) laisse de côté ?*

Au final donc, chaque groupe d'acteurs présente sa propre *empreinte territoriale*, empreinte qui résulte de la combinaison du *rapport social* et du *rapport patrimonial* (Sébastien et Paran, 2006).

Il est intéressant de noter qu'une empreinte territoriale est le fruit de la combinaison des discours de l'acteur lui-même et de ceux des autres ; c'est ce que nous appelons la réflexivité du modèle. Cet apport méthodologique permet de pondérer les propos de l'acteur et de le positionner directement vis-à-vis du complexe. Ainsi, avons-nous scindé chaque dimension en deux sous-dimensions et ajouté des composantes tenant compte des perceptions. La dimension *coopération* comprend les sous-dimensions *estime* (tendance d'un acteur à apprécier les autres) et *estimé* (tendance d'un acteur à être apprécié par les autres). De la même façon, la dimension *conflit* comprend les sous-dimensions *critique* (tendance de l'acteur à se positionner contre les autres) et *critiqué* (tendance de l'acteur à générer l'animosité). *Estime* et *critique* marquent donc l'action de l'acteur sur le complexe multi-acteurs, *estimé* et *critiqué* marquent l'action du *complexe multi-acteurs* vers l'acteur. La dimension *cohabitation* comprend les sous-dimensions *présERVE* (tendance d'un acteur à réaliser des actions de préservation sur le territoire) et *attaché* (ancrage de l'acteur dans le territoire). La dimension *domination* comprend les sous-dimensions *dégrade* (potentiel d'un acteur à exploiter le territoire) et *éloigné* (distance qui peut exister entre l'acteur et le territoire). *Préserve* et *dégrade* marquent l'action de l'acteur sur le territoire, *attaché* et *éloigné* marquent l'action du territoire sur l'acteur (figure 3).

Figure 3 : Explication des sous-dimensions de l'A4D

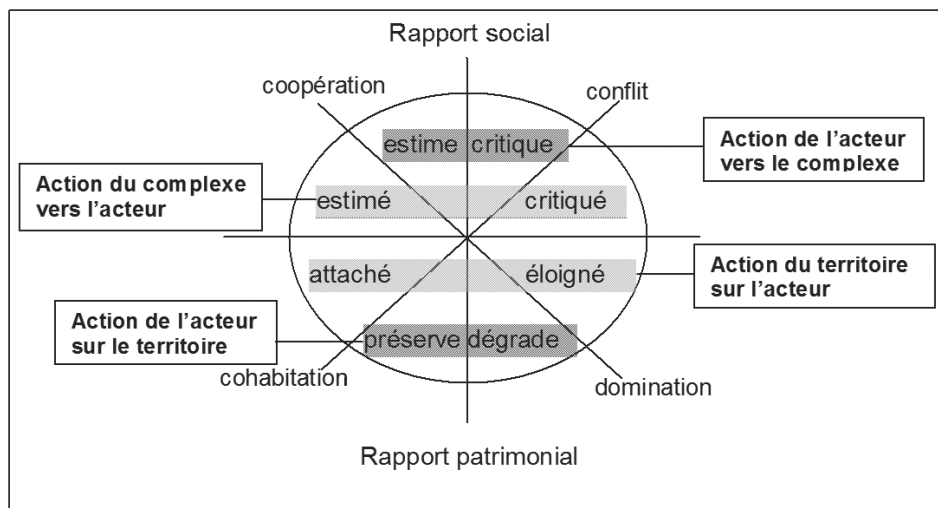
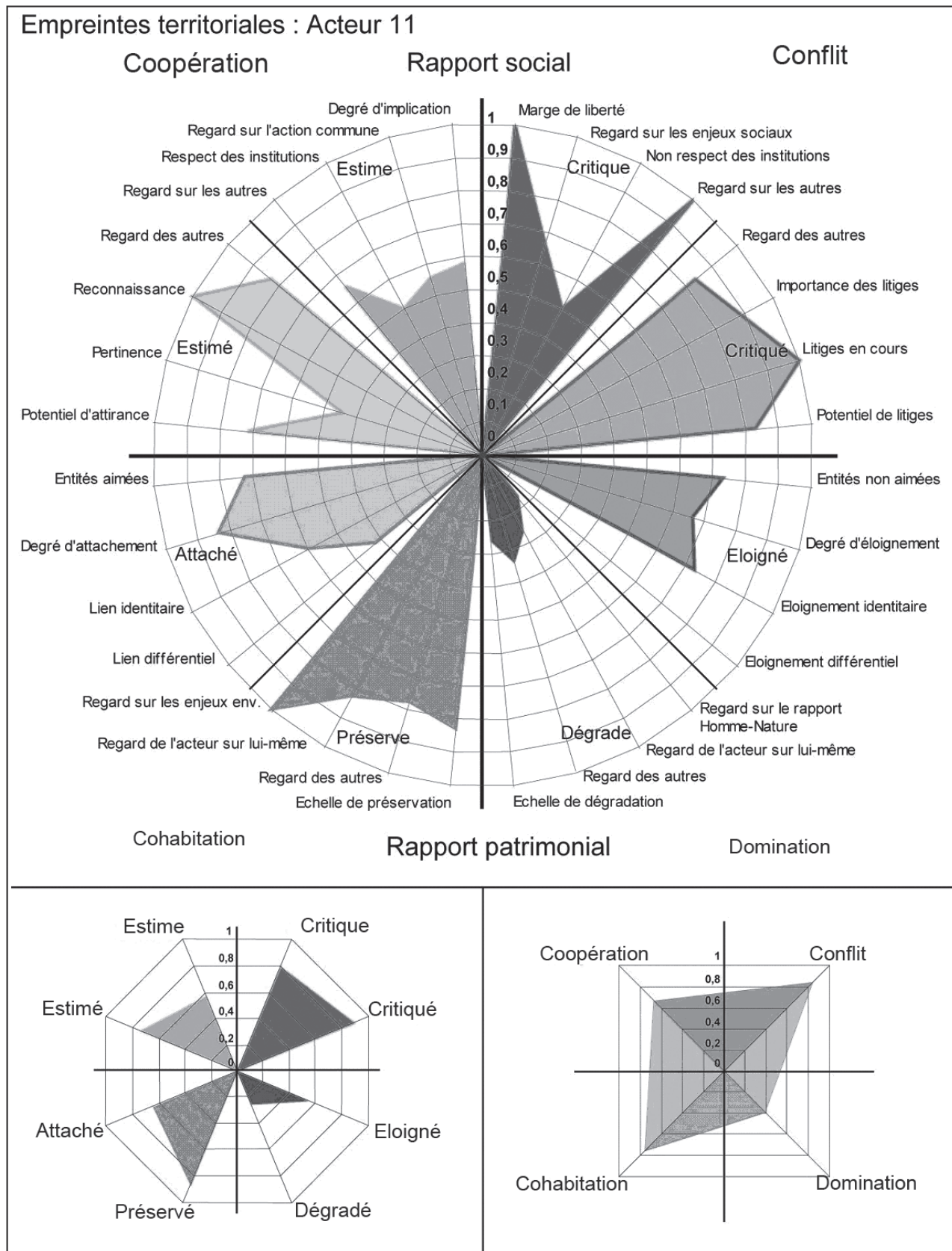


Figure 4 : exemple d'une représentation d'une empreinte territoriale (4D, 8 sous-dimensions, 32 composantes)



Chacune des 4 dimensions est donc scindée en 2 sous-dimensions, renseignées par une série de composantes (4 par sous-dimension, soit 32 au total), elles-mêmes évaluées par plusieurs indicateurs (n=111). L'empreinte territoriale peut faire

l'objet d'une représentation graphique, soit par les 32 composantes, soit par les 8 sous-dimensions, soit simplement au travers des 4 dimensions (figure 4). Chaque dimension, sous-dimension et composante est évaluée par une note allant

de 0 à 1 ; la notation, inspirée des méthodes issues de la prospective stratégique (Godet, 2000), peut être relative à des critères qualitatifs ou quantitatifs selon le cas. C'est par l'analyse des entretiens, des compte-rendus de réunions et autres supports d'information que nous pouvons attribuer une note à chacun des indicateurs. *L'empreinte territoriale*, obtenue par report de ces notes sur un graphique, correspond à une *radiographie* des acteurs. Dans le cadre d'une négociation territoriale, pour prétendre s'inscrire dans le développement durable, on tâchera d'identifier les acteurs les plus disposés à négocier, c'est-à-dire les plus ouverts au dialogue et qui tiendront compte des *acteurs faibles* ; ensuite, ceux qui portent au sein de leurs objectifs les enjeux des *acteurs absents*, qu'il sera essentiel d'intégrer au processus de négociation.

3. LES APPORTS DU MODÈLE DE L'A4D

3.1. Des résultats tous terrains

Dans la Plaine du Forez, ce sont les dimensions *cohabitation* et *conflit* qui structurent le jeu d'acteurs. Au premier plan, apparaît le litige *protection de la nature – protection du cadre de vie*, nature contre culture. L'apparition d'une association de protection de la nature prônant la sanctuarisation de la nature dans un territoire, disons traditionnel, a bouleversé le jeu social de la Plaine. Deux camps s'affrontent alors : le front de la nature contre le front de la ruralité. Le premier veut conserver la biodiversité, le second, les activités traditionnelles. L'agriculture est d'ailleurs considérée par certains comme la nuisance principale du territoire, et par d'autres comme la source de vie de la Plaine. Le regard sur le rapport homme-nature et sur l'eau offre toute une palette de perceptions, de *l'anthropocentrisme* à *l'écocentrisme*. Au final, c'est le monde des associations qui présente les plus fortes empreintes territoriales, un monde qui fait face à celui des institutionnels, plutôt consensuel et à celui des industriels, plutôt distant du territoire. Le fleuve Loire représente l'entité omniprésente dans les discussions, et la nappe phréatique, *l'acteur absent* du débat. Sur ce terrain exploratoire, il semble que les acteurs soient davantage ancrés dans le jeu social que sur leur territoire : pour conserver ou changer de position sociale, les acteurs de la Plaine du Forez seraient prêts à modifier leurs pratiques environnementales.

Dans les Barthes de l'Adour, ce sont les dimensions *cohabitation* et *coopération* qui prédominent dans le jeu d'acteurs. L'ensemble des acteurs dit vouloir s'engager dans l'action commune et préserver certaines entités naturelles... mais modérément. Il faut y aller en douceur, inciter plutôt que réglementer, dialoguer plutôt que s'insurger, estiment ces acteurs que l'on peut qualifier de *flottants*. Étonnamment, l'un des acteurs les plus critiqués du complexe est l'association de protection de la nature... mais en tant que concept, puisqu'il n'en existe aucune ayant une légitimité sur le territoire. Si la conservation existe, elle a lieu dans la concertation et le compromis, une concertation recherchée puisque les acteurs se sentent pour la plupart isolés et non écoutés. Le jeu d'acteurs est composé de quelques acteurs notoires, quelques acteurs invisibles, lesquels s'inscrivent nettement dans la *cohabitation*, et une idole, celle qui fait l'unanimité dans le jeu d'acteurs : le chasseur. Il est considéré par tous comme celui qui parvient à allier actions de protection de la nature, perpétuation des activités traditionnelles et concertation avec les autres. Fait singulier, le fleuve Adour est rarement évoqué par les acteurs, contrairement à la prairie pâturée qui revient dans toutes les bouches comme le fleuron du territoire. Un fleuron que les acteurs institutionnels tentent doucement de protéger. La prairie définit le paysage traditionnel des Barthes de l'Adour et rejoint l'enjeu premier du territoire : la disparition de l'élevage. Autre préoccupation qui revient fréquemment dans le discours des acteurs : le manque d'attachement au territoire. L'arrivée des rurbains à la place des ruraux aurait modifié le paysage social, la philosophie même des Barthes. Sur ce territoire en perte de vitesse, en transition peut-être, il semble que rapports social et patrimonial apparaissent tous deux bien affaiblis.

3.2. Ce qui revient chez les acteurs

Notre recherche sur les liens entre rapports social et patrimonial, expérimentée sur plusieurs hydro-systèmes territorialisés propose un ensemble de résultats de nature pour le moins diverse. Restant exploratoires, nos résultats n'ont pas pour objectif de servir une théorie nouvelle sur les liens entre *sociosphère* et *biosphère*. Néanmoins, l'analyse de certains invariants sur nos études de cas peut servir de points d'ancrage à quelque réflexion future.

Point commun à nos territoires : le rapport social et le rapport patrimonial sont corrélés, ce qui signifie qu'un acteur impliqué socialement l'est aussi sur le territoire, et inversement. En détaillant cette corrélation, nos résultats montrent qu'une forte tendance à la *cohabitation* traduit une implication active dans le jeu d'acteurs (fort *rapport social*) et s'inscrit dans la dimension *domination* est synonyme d'isolement social (faible *rapport social*). Ensuite, notre démarche montre qu'un consensus entre acteurs forts peut aboutir à une dégradation environnementale. En effet, notre méthodologie conduit à repérer les *acteurs absents*, les entités oubliées par les acteurs. Sur les terrains d'étude ont été observés en vis-à-vis la perception sociale des acteurs et le type d'objets du territoire associés. Ainsi les acteurs *appréciés* sont-ils porteurs d'entités reconnues par les autres ; les acteurs *notoires* défendent des entités qui font débat sur le territoire et qui s'apparentent souvent aux enjeux ; les objets qu'incarnent les *mal-aimés* sont souvent associés à des défauts et les *peu vus* sont porteurs d'entités oubliées. Les *acteurs absents* se retrouvent dans ces deux dernières catégories d'objets, portées par les peu vus et les mal-aimés. On constate que les *acteurs absents* sont avant tout des objets naturels (ex : forêt), mais peuvent aussi représenter des entités appartenant à la société moderne et aux activités humaines (ex : pêche), ou des aspects liés à des questions sociales (ex : savoirs ancestraux). Finalement, sur nos terrains d'étude, les acteurs engagés dans des actions de protection de la nature sont généralement les acteurs les plus conflictuels.

L'A4D fournit une vision globale d'un jeu d'acteurs sur un territoire, avec ses carences et ses points forts et dévoile les convergences et divergences entre groupes. Plus précisément, l'A4D s'attache à souligner les écarts de perceptions, de représentations sociales, de valeurs morales liées aux conflits, à l'idée de concertation, au territoire, à l'idée de conservation. En analysant pratiques, préférences et savoirs des acteurs, l'A4D aborde les notions d'attachement et d'éloignement et identifie la place des acteurs *absents* et des acteurs *faibles* sur le territoire. Sur le plan de l'applicabilité, signalons que l'A4D répond d'abord à une demande de terrain. Tous les acteurs rencontrés se sont

avérés très intéressés de connaître l'image qu'ils dégagent chez les autres, leur positionnement dans le jeu d'acteurs, les actions et sentiments des autres vis-à-vis du territoire.

3.3. L'A4D, porteur des enjeux des faibles et des absents

Notre étude souligne deux catégories d'acteurs faibles : ceux qui se manifestent mais que les décideurs occultent, des acteurs entendus mais non écoutés ; ceux qui restent isolés et cois, des acteurs ni entendus ni écoutés. Si l'A4D peut encourager la participation des premiers, notre outil aura davantage de difficulté à amener les seconds à participer à la négociation, alors qu'ils ne le souhaitent pas. Ces deux catégories confondues sur nos trois territoires d'étude, les *acteurs faibles* enrichissent-ils véritablement le débat ? Notre étude révèle que l'*acteur faible* peut amener beaucoup à une négociation. D'abord ce que nous appellerons le *bon sens*. L'acteur faible touche souvent au cœur du problème en l'abordant par des questions simples, par des interrogations fondamentales. Il s'appuie le plus souvent sur des savoirs vernaculaires pour construire son argumentation, des savoirs accumulés sur le terrain au fil du vécu de l'acteur. L'*acteur faible* analysant l'évolution de son territoire dans le temps, il amène au débat une dimension temporelle. Finalement, l'*acteur faible* porte souvent plus que les autres des valeurs d'attachement marquées. Si l'acteur institutionnel ou industriel consent à être interviewé par devoir ou intérêt, l'*acteur faible* accepte l'entretien car il est attaché à des entités territoriales touchant directement la problématique soulevée. Ainsi, par son attachement, ses savoirs vernaculaires, sa dimension temporelle et son *bon sens*, l'*acteur faible* ramène le débat aux questions centrales et évite qu'une négociation environnementale ne se transforme en envolée lyrique ou en négociation commerciale de type compétitive.

Notre méthodologie vise à identifier parmi les humains contemporains ceux qui peuvent se faire les *porte-parole* des *acteurs absents*, afin que ces derniers soient présents à la table des négociations. Par l'étude des représentations des acteurs, on arrive à percevoir ce qu'un acteur souhaite défendre sur un territoire, en tant que représentant de groupe mais aussi en tant que *personne*. On distingue plusieurs catégories

d'*acteurs absents* sur nos territoires d'étude : des entités naturelles, des objets issus de la société moderne et des aspects sociaux. Ainsi certains acteurs se font-ils le porte-parole des têtes de bassin, nappe phréatique, marais ou forêt ; d'autres veulent défendre l'agriculture moderne, les barrages hydro-électriques ou le réseau routier et d'autres encore soutiennent les traditions, les savoirs locaux ou les réseaux de coopération. Selon les enjeux de la négociation, notre modèle vise à mettre en avant les *acteurs absents sensibles*, afin d'éviter qu'un consensus entre humains contemporains s'établisse *sur leur dos*.

3.4. L'A4D et la patrimonialisation, la négociation, la médiation

Les processus de patrimonialisation expriment une affectation collective de sens, témoignage d'une identité partagée (Di Meo, 2007). Depuis peu, le patrimoine annexe des objets naturels, résultat d'un processus de qualification sociale. De fait, il n'existe pas de patrimonialisation sans acteurs collectifs ou individuels. En ce sens, deux démarches d'analyse du jeu d'acteurs et de modes de gestion patrimoniale nous ont inspiré dans l'élaboration de notre modèle. D'abord, l'*audit patrimonial* (Ollagnon, 1989) permet de :

- 1) désigner des patrimoines d'intérêt collectif et des acteurs sociaux titulaires de ce patrimoine ;
- 2) désigner des stratégies de gestion possible ;
- 3) organiser la mobilisation d'acteurs sociaux autour de la recherche d'une solution collective au problème de pérennisation de la ressource menacée de disparition ou de dégradation.

Ensuite, l'approche patrimoniale animée par un médiateur et proposée par J. Weber, 1999, consiste à :

- 1) identifier les parties prenantes, débattre sur les tendances actuelles ;
- 2) (Re)élaborer les choix constitutionnels, discuter des objectifs sur le long terme ;
- 3) définir les modes de gestion appropriés, élaborer les scénarios, les règles de distribution, les sanctions et les outils de gestion ;
- 4) définir la structure de gestion et de décision.

Le modèle de l'A4D présente 4 spécificités vis-à-vis de ces approches patrimoniales. Dans un premier temps, notre modèle est vecteur de connaissances sur un jeu d'acteurs et de dialogue entre parties intéressées. Il fournit parallèlement une représentation graphique *parlante*, qui s'apparente à une radiographie des acteurs : l'*empreinte territoriale*. Parlante, car d'un simple coup d'œil, tout un chacun est en mesure de saisir le positionnement d'un acteur, par rapport aux autres comme au territoire. Dans un second temps, contrairement aux représentations spatiales qui confrontent les acteurs à des représentations sur des choses, des objets, l'A4D confronte les acteurs à des représentations d'eux-mêmes. L'A4D permet donc aux acteurs de prendre en compte quelque chose de nouveau, de différent dans le rapport social et le rapport patrimonial. Troisièmement, une fois les liens sociaux et patrimoniaux des acteurs évalués, on a voulu observer la *réaction* du territoire à ces liens d'origine humaine. Autrement dit, approcher l'idée selon laquelle des liens font (ou défont) des objets et des objets font (ou défont) du lien. Sur chaque territoire ont été identifiés des entités qui sont à l'origine de coopérations et de conflits sociaux ; par exemple, les étangs dans la plaine du Forez. De même certains partenariats ou litiges ont transformé des objets du territoire ; par exemple les projets agri-environnementaux dans les Barthes. Finalement, l'A4D conduit à identifier les acteurs forts, faibles et absents d'un territoire dans un but de les faire participer à une négociation environnementale, directement ou par l'intermédiaire de *porte-parole* ou de *porte-voix*.

Parmi les différentes phases d'une négociation territoriale (Dupont, 1994), notre modèle trouve sa place en amont et pendant un processus de négociation ; au choix. En amont car les *empreintes territoriales* permettent une représentation synthétique et statique des acteurs ; empreintes qui, une fois combinées à l'analyse du discours aboutissent à une représentation dynamique du jeu d'acteurs. Le porteur d'étude, le scientifique, l'élu, l'acteur territorial ou le *médiateur environnemental* peut alors organiser la négociation car il sera en mesure d'appréhender les différents conflits et les rapports de force entre acteurs, d'anticiper les points de blocage et les enjeux majeurs du territoire, d'analyser la place des *acteurs faibles et absents* pour s'en faire le *porte-voix*

et le *porte-parole*. Ensuite, l'A4D peut intervenir pendant la seconde phase de la négociation, à savoir la phase d'information et d'exploration. Cette fois, les *empreintes territoriales* ne s'adressent plus uniquement au porteur d'étude mais aux acteurs eux-mêmes. La superposition des empreintes territoriales permet de visualiser les points de divergences et de convergences entre acteurs, et d'identifier quels enjeux des *acteurs faibles et absents* sont portés. L'apport de ce type de connaissances dans le débat est susceptible de faire évoluer les représentations et les positions des acteurs et constitue une base de dialogue. L'A4D, qui tient compte à la fois des liens entre hommes et des liens homme-territoire, peut ainsi procurer un appui de taille dans une négociation environnementale.

Le *médiateur environnemental* est celui qui peut mener à bien un projet de négociation territoriale. Son action, si elle est bien menée, doit permettre d'assurer la lisibilité des rôles, des intérêts et des représentations, de gérer le principe fondamental de l'échange d'informations et d'assurer l'implication de chacun ; bref, de favoriser des « dialogues territoriaux » (Barret, 2003). Dans la pratique, bénéficiant d'une asymétrie d'informations à son avantage et d'une légitimité politique s'il doit porter certains intérêts, le médiateur pourrait être tenté de jouer le rôle de Léviathan. Il convient ainsi de réfléchir à la personnalisation du médiateur, qui ne doit pas devenir partie prenante de la négociation, ni déresponsabiliser les groupes en présence en s'en faisant des ennemis (De Carlo, 2003). On l'aura compris, la tâche de médiation apparaît complexe et son incarnation en une seule personne, peu probable de manière efficace. Dans ce contexte, pourrait-on envisager plusieurs médiations, émanant de plusieurs acteurs, qui se succèderaient et cohabiteraient au sein d'un processus de négociation ? Outre le *médiateur passeur* (Kalaora et Charles, 2000), souvent extérieur au jeu d'acteurs, ou ce que nous pouvons appeler le « médiateur neutre », qui opère une maïeutique faisant accoucher les informations existantes dans les groupes des acteurs impliqués, nous amenons ici l'idée du *médiateur tournant*, polymorphe et pluriel, qui pourrait être incarné par les parties prenantes elles-mêmes selon leurs caractéristiques, leurs apports potentiels à une négociation. Faire participer activement les parties prenantes à une

médiation environnementale permet aussi de les intéresser à ce type de processus, ce qui n'est pas toujours évident et de les responsabiliser face à une négociation.

3.5. Améliorations attendues du modèle

Evidemment, il s'agit d'un modèle plein de potentialités mais qui demande quelques améliorations pour aller plus loin. D'abord, l'A4D a été appliqué sur plusieurs territoires sans projet fédérateur. Ou plutôt, le modèle a souhaité appréhender un territoire dans sa globalité sans se fixer autour de la mise en place d'un projet territorial. Néanmoins, il serait intéressant d'appliquer cette fois l'A4D à l'implantation d'un projet précis, et non plus au territoire en général. Suivre un processus d'élaboration d'un SAGE ou d'un PNR par exemple à l'aide de l'A4D s'avère pertinent ; on pourrait alors analyser la place d'un tel outil dans la mise en place d'un projet territorial, l'utilité qu'en feraient les parties intéressées, les différents résultats obtenus au fil du processus. Ensuite, l'A4D se présente sous la forme d'une coupe synchronique des acteurs sur un territoire : une radiographie d'un acteur, à un moment donné. Or selon S. Moscovici (1989), les représentations sociales des acteurs sont issues d'un processus historique. Il conviendrait alors de coupler à cette coupe synchronique une analyse diachronique historique, afin de doter l'outil d'une dimension temporelle. Ce lien au temps s'avère nécessaire pour la prospective, pour la confrontation des empreintes les unes par rapport aux autres et pour la compréhension de leur évolution dans le temps. Les perspectives pour notre modèle se révèlent alors encourageantes : à tester sur un projet réel, à combiner avec d'autres types d'applications, à orienter vers l'objectif de réduction des écarts cognitifs, de construction d'une métareprésentation, d'un patrimoine commun.

4. QUI A ENVIE DE PARTICIPER À LA PARTICIPATION ?

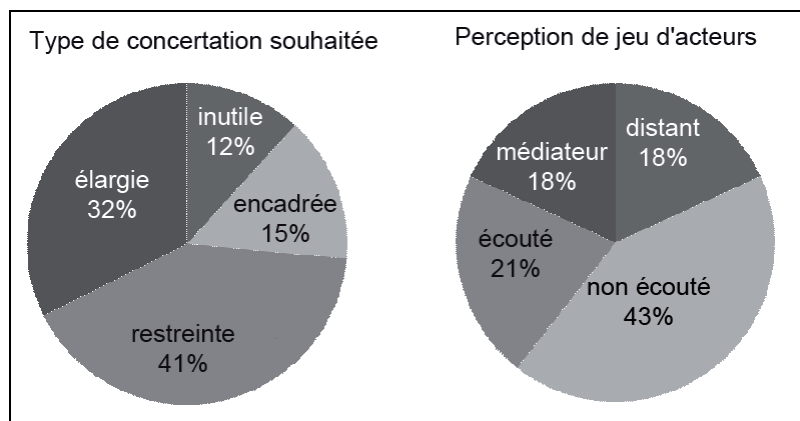
Si au niveau global, les acteurs forts emploient systématiquement la notion de gouvernance, la littérature elle, s'est intéressée davantage à celle de négociation. Et sur le territoire, ni l'une ni l'autre de ces notions ne prend. En effet, la première n'évoque pas grand-chose chez les acteurs et la seconde apparaît comme une tractation

purement économique et commerciale. Sur le terrain, c'est le terme de « concertation » qui rassemble les acteurs autour de l'idée d'initier un dialogue à propos du territoire (ses ressources naturelles, son avenir, ses conflits, etc.). Nouvelle forme de consultation pour les uns, négociation sans pouvoir décisionnel pour les autres, la concertation navigue dans un univers mouvant. La particularité de la concertation, selon J.E. Beuret *et al.* (2006), c'est la construction collective d'objets qui rend possible l'émergence d'initiatives, de décisions, de règles. La concertation peut revêtir différentes formes et aller d'une procédure institutionnelle à un débat public informel ; en ce sens, elle se rapproche du concept de gouvernance.

Nous l'avons vu, mettre en place une procédure de négociation environnementale implique de tenir compte d'une diversité de paramètres mêlant l'objet et le sujet afin d'intégrer *acteurs faibles* et *absents*. Mais en amont de toute initiative, les

acteurs du territoire eux-mêmes ont-ils envie de participer à la gouvernance de leur territoire ? Nous avons posé les questions suivantes à l'ensemble des acteurs rencontrés sur nos terrains d'étude : *Quelle est pour vous une concertation idéale ? Quel est votre positionnement dans le jeu d'acteurs ?* La figure 5 regroupe les opinions de l'ensemble des acteurs rencontrés vis-à-vis du type de concertation souhaitée et du positionnement dans le jeu d'acteurs. On constate que la majorité des acteurs souhaitent sur leur territoire une concertation restreinte aux parties intéressées et se considèrent comme non écoutés par les autres. Evidemment, ce type de résultats peut être très variable d'un terrain à l'autre et il ne s'agit pas là de dégager une quelconque théorie à partir de données isolées. Néanmoins, la répétitivité des résultats sur des territoires très différents interpelle et a le mérite de dégager quelques types de comportement vis-à-vis de la concertation, en vue d'être discutés.

Figure 5 : Répartition des acteurs selon le type de concertation souhaitée et le positionnement dans le jeu d'acteurs



On distingue quatre types de concertation souhaitée et quatre positionnements au sein du jeu d'acteurs. Les acteurs de nos trois territoires d'étude se présentent comme :

- *distant* : ne souhaitent aucun partenaire et disent vouloir conserver leur autonomie d'action. Pour eux, le territoire ne fait l'objet d'aucun conflit. La concertation est alors le plus souvent jugée inutile, n'apportant rien de concret ;
- *médiateurs* : se présentent comme des liens entre acteurs sur le territoire, se disent engagés dans des processus de consultation, de sensibilisation et d'information auprès des autres ; ces acteurs, en majorité des acteurs

institutionnels, souhaitent une concertation ouverte au plus grand nombre dans laquelle ils peuvent faire acte de médiation ;

- *écoutés* : sont satisfaits de leur place dans le jeu d'acteurs et se disent entendus par les autres. Ces acteurs souhaitent une concertation encadrée par un homme fort (qu'ils reconnaissent), un bon meneur qui a l'esprit de synthèse et qui pourra trancher en cas de conflits ;
- *non écoutés* : se disent non entendus, isolés sur leur territoire, impuissants vis-à-vis des autres ; ce sont les acteurs majoritaires des territoires étudiés. Ces acteurs qui estiment néanmoins être des porteurs d'enjeux jugent qu'une

concertation est efficace si elle implique uniquement les acteurs clefs du territoire et souhaitent généralement une concertation restreinte aux parties intéressées (dont ils se disent faire partie). Selon eux, une concertation trop élargie entraîne une perte de temps et l'exacerbation des conflits de position et de personne.

La concertation doit être restreinte aux parties concernées... doit être ouverte à tous... doit être encadrée par un homme fort... est inutile. Voilà, en ordre décroissant, les quatre grandes perceptions d'une concertation idéale, avec en tête une certaine décrédibilisation d'une concertation élargie. Accordons-nous déjà entre nous reste majoritaire. Les acteurs sont prêts à s'engager dans des discussions de type *top-down*, à savoir : expliquer aux autres. En effet, ils sont souvent persuadés que le problème vient des autres et de leur ignorance : *je vais leur expliquer comment il faut s'y prendre.*

Même s'il existe des divergences entre individus, on peut dire globalement que la majorité des acteurs se sent isolée du complexe, non entendue, et souhaite une concertation restreinte aux parties prenantes. Il s'agit là d'un paradoxe intéressant : l'acteur se dit non entendu mais ne souhaite pas de concertation trop élargie ; lui se sent faire partie des « *stakeholders* » (parties prenantes) et désire alors un dialogue uniquement entre parties intéressées, sans intégrer tous les autres acteurs non entendus, eux aussi.

L'ensemble des acteurs porte un regard favorable sur l'idée de concertation, mais aucun d'eux ne présente un fort degré d'implication² auprès des autres : une intention forte mais non suivie d'action. Tous, en théorie, souhaitent plus de dialogue entre parties prenantes mais pas un ne prend les devants pour s'engager dans l'action commune. Et tous se critiquent les uns les autres en se disant : *je suis le seul qui fait bien et personne ne le sait.* Les trois territoires étudiés sont ainsi affectés par un sérieux défaut de communication entre parties ; des acteurs qui ne se connaissent pas mais qui souhaiteraient, non pas forcément connaître les autres, mais tout du moins se faire connaître et gagner en reconnaissance. Globalement donc, les acteurs sont favorables à une concertation ouverte aux seules parties intéressées... dont ils ne font pas

partie. Nous avons affaire ici à des *acteurs forts* qui se sentent *faibles*, et inversement, à des *acteurs faibles* qui se sentent *forts*, un tableau qui montre que mettre en place une procédure de concertation territoriale efficace et équitable n'est pas chose facile.

CONCLUSION

Avec les problématiques environnementales, apparaissent de nouveaux enjeux : une complexité destructrice, une société du risque, des incertitudes radicales, des savoirs asymétriques. Plus aucun acteur ne détient alors à lui seul l'information pertinente pour prendre la bonne décision. Naît alors aux forceps l'idée d'une nouvelle gouvernance environnementale, aux contours flous et aux vagissements faibles. A ce stade, les questions du *comment travailler sur les perceptions des acteurs locaux et développer la concertation pour améliorer ou sortir de situations de conflits ?* et du *comment travailler sur les écosystèmes pour améliorer leur connaissance et leur protection ?* se posent plus que jamais. Pour ne pas que cette belle idée d'une nouvelle gouvernance environnementale ne reste un vœu pieu, l'enjeu est maintenant l'invention de méthodologies innovantes visant des apprentissages collectifs.

L'A4D qui cherche

- 1) à discerner sur un territoire un maximum d'acteurs, tous profils confondus, pour analyser leurs pratiques, préférences et savoirs de manière équitable et
- 2) à mettre en avant les enjeux des *acteurs faibles* et des *acteurs absents*,

peut alors représenter en quelque sorte un cadre de soutien pour une nouvelle négociation environnementale. Encore faut-il que les acteurs aient envie de s'impliquer dans les processus participatifs, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous parvenons à identifier ces acteurs faibles et absents sur plusieurs territoires et montrons qu'un consensus entre acteurs forts peut mener à une dégradation environnementale. L'A4D peut s'avérer utile à des gestionnaires de projets qui voudraient s'implanter sur un territoire en préservant à la fois le tissu social et le milieu environnemental, ou à un médiateur accompagnant un projet d'aménagement du territoire. Dans un tel contexte, le médiateur pourrait se faire le *porte-voix* des *acteurs faibles* et le *porte-parole* des *acteurs absents* ou introduire dans le

¹ Une composante du modèle de l'A4D

débat des éléments d'information ou de diagnostic permettant leur prise en compte. Tâcher de décrire et se représenter les relations entre humains ainsi que celles entre humains et patrimoine à l'échelle d'un territoire dans le cadre d'une problématique environnementale, voilà ce que propose ce modèle conceptuel d'analyse qui pourrait représenter une base de travail pour l'organisation d'une démarche de gestion intégrée et participative des ressources naturelles. Il y a donc place pour de nouveaux modes de pensée et d'action qui prennent mieux en compte la spécificité des milieux naturels et, de façon plus large, la complexité du réel.

Si notre prototype peut alors servir à préparer, à organiser des types de concertation sur la voie d'une nouvelle gouvernance, il ne veut ni ne peut

apporter une *gouvernance en kit*. A la question : *quelle gouvernance pour un bien commun*, notre outil ne veut fournir aucune réponse, ou plutôt si : la diversité. La notion de gouvernance doit alors être dispersée, *façon puzzle*, afin que chaque société se l'approprie selon ses propres valeurs. On a vu que culture et nature sont étroitement imbriquées. De même, selon E. Ostrom et al. (1999), protéger la diversité institutionnelle va de pair avec préserver la diversité biologique. Les sociétés présentent des modes de gestion des ressources naturelles incroyablement diversifiés, et s'appuyer sur cette diversité est le garant pour conserver les biens communs environnementaux à long terme. Même si la notion de gouvernance se veut universelle, les moyens de l'organiser sont innombrables et doivent le rester.

Bibliographie

AGENCE DE L'EAU RMC (2002) *Sage mode d'emploi n°2. Premier retour d'expérience en complément du Sage mode d'emploi édité en mars 1997*. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Diren Rhône-Alpes.

ALCOUFFE A., FERRARI S. & GRIMAL L. (2002) Les enjeux du développement durable. In *Sciences de la société*, n°57, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

BAROUCH G. (1989) *La décision en miettes. Système de pensée et d'action à l'œuvre dans les milieux naturels*. Collection Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.

BECK U. (2001) *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Ed. Aubier, Paris.

BERQUE A. (1994) Paysage, milieu, histoire. In *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, pp. 11-29

BEUREUT JE, PENNANGUER S., TARTARIN F. (2006) D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Nature, Sciences et Sociétés*, n°14, pp. 30-42.

BLANCHET A. & GOTMAN A. (2000) *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Ed. Nathan Université.

BOURQUE R. & THUDEROZ C. (2002) *Sociologie de la négociation*. La Découverte & Syros, Paris.

BRODHAG C., BREUIL F., GONDRAN N., OSSAMA F. (2004) *Dictionnaire du développement durable*. AFNOR.

CALLON M., LASCOUMES P. & BARTHE Y. (2001) *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Ed. Seuil, Paris.

CES (1998) *Prospective, débat, décision publique*. Editions des Journaux Officiels.

CHEVALLIER D. (1998) Des vaches, des moutons et des poules ou de quelques usages contemporains du patrimoine vivant. In *Revue de géographie alpine*. Tome 86 n°4, pp. 61-70.

CROZIER M. & FRIEDBERG E. (1977) *L'acteur et le système*. Ed. du Seuil, Paris.

DE CARLO L. (2003) Dispositifs de médiation et facilitation : un regard en termes de dynamiques de groupes. In *Première biennale internationale de la négociation : la négociation décloisonnée, journée d'échanges et de réflexion, décembre 2003, organisé par Negocia, Paris*.

DI MEO G. (1990) *L'homme, la société, l'espace*. Anthropos, Paris.

DI MEO G. (2007) Processus de patrimonialisation et construction des territoires. In *Actes du colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*. Poitiers, septembre.

DONNADIEU G. (2002) *La systémique: penser et agir dans la complexité*. Ed. Liaisons, Rueil Malmaison.

DUPONT C. (1986) *La négociation : conduite, théorie, applications*. Dalloz.

DZIEDZICKI JM (2003) *Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français*. In *Concertation, Décision et Environnement*, La Documentation Française, Paris, p. 39-64.

FISHER R. & URY W. (1983) *Getting to yes : Negotiating Agreement Without Giving in*. Ed. New York, Pingouin Books.

- FROGER G. (2001) Gouvernance et développement durable. In *Economie écologique*, Helbing & Lichtenhahn, Bâle.
- GODET M. (2001) *Manuel de prospective stratégique, une indisciplinée intellectuelle*. Dunod, Paris
- JOLLIVET M. & PENA-VEGA A. (2002) Relier les connaissances, transversalité, interdisciplinarité. *Nature, Sciences et sociétés*, Vol. 10, n°1, pp. 78-95.
- KALAORA B. & CHARLES L. (2000) Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières. *Nature, Sciences et sociétés*, (8), 2, pp. 31-38.
- KUTY O. (1998) *La négociation des valeurs : introduction à la sociologie*. De Boeck.
- LATOURET B. (2009) *Sur le culte moderne des dieux faitiches, suivi de Iconoclash*. Editions La Découverte, Coll "Les Empêcheurs de penser en rond".
- LAX D. & SÉBÉNIUS J. (1992) The Manager as Negotiator: The Negotiator's Dilemma : Creating and Claiming Value. In *Dispute Resolution*, 2nd ed., Ed. Stephen Goldberg, Frank Sander and Nancy Rogers, pp. 49-62.
- LEROY P. (2001) La sociologie de l'environnement en Europe : évolution, champ d'action et ambivalences. *Natures, Sciences et Sociétés*, Vol. 9, n°1, pp.29-39.
- LEVEQUE C. (2001) *Ecologie, de l'écosystème à la biosphère*. Dunod, Paris.
- MICOUD A. (2000) Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien. In A. Micoud & M. Peroni, *Ce qui nous relie*, ed. de l'Aube, pp. 227-239.
- MOLES A. (1995) Vers une psycho-géographie. In *Encyclopédie de géographie*, dirigé par A. Bailly, R. Ferras & D. Pumain. Economica, pp. 159-187.
- MOSCOVICI S. (1989) *Des représentations collectives aux représentations sociales*. In D. Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, Ed. Puf, pp. 62-86.
- NASH R. (1989) *The rights of nature : a history of environmental ethics*. University of Wisconsin Press, Wisconsin.
- OLLAGON H. (1989) Une approche patrimoniale de la qualité des milieux naturels. In *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*. L'Harmattan, pp. 258-268, Paris.
- OSTROM E., BURGER J., FIELD C., NORGAARD R. & POLICANSKY D. (1999) Revisiting the commons: local lessons, global challenges. *Science*, 9 avril, Vol. 284, pp. 278-282.
- QUIVY R. & VAN CAMPENHOUDT L. (1995) *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- SEBASTIEN L. & BRODHAG C. (2004) A la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Revue Développement durable et Territoires*, dossier 3, décembre.
- SEBASTIEN L. & PARAN F. (2006) L'Acteur en 4 Dimensions pour une exploration sociale et patrimoniale du jeu d'acteurs territorial. In *Aide à la décision pour l'aménagement du territoire, Méthodes et outils*. Editions Lavoisier, Hermès Science Publications, Paris.
- TESSIER P.G. (1997) *La négociation interpersonnelle dans la dimension humaine des organisations*. ENAP, <http://www.enap.quebec.ca/didactheque/html-fra/outils/informateur/negotiation/nego-modes.htm>
- VILLENEUVE C. & HUYBENS N. (2002) Les éco-conseillers, promoteurs et acteurs du développement durable. In *Vertigo*, Vol. 3, n°3. 8.
- WEBER J. (1999). Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables. In Karthala, Ed. Coopération française, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, pp. 535- 552.